



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 20 Mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 20 Mars 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22
Présents : 21
Votants : 21

VOTE :

A L'UNANIMITÉ
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

PUBLIÉ LE :

27/03/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Jacques DEGRAVE, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Emmanuelle DECLÉTY, Mme Francine RIBREUX, Mme Marianne SPEISSER, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT, Mme Séverine DUVIVER, M. Thibaut KUEHN et Mme Carole TRIPLET.

Excusés : M. Matthieu DEVOS.

Secrétaire de séance : M. Jacques DEGRAVE

D2025-009 : FINANCES – INTEGRATION DE BIENS – 23, 25, 27 RUE FRANCOIS MITTERRAND

Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction du 27 mars 2015 (NOR : INTB1501664J) relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M57, M71 et M4 ;

Vu la délibération n°6 en date du 28 août 2024, par laquelle il a été décidé de vendre les trois logements situés aux numéros 23, 25 et 27 rue François Mitterrand ;

Considérant que ces logements, construits après-guerre, ont uniquement fait l'objet d'un inventaire physique et non comptable, il est nécessaire de les intégrer à l'actif de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à inscrire les trois logements à l'inventaire sous le compte budgétaire 21321 (immeubles de rapport), chaque logement se voyant attribuer un numéro d'inventaire distinct.
- **DE PROCÉDER** à leur comptabilisation dans l'actif à la valeur définie par les services des Domaines :
 - Le bien situé 23 rue François Mitterrand pour un montant de 100 000 €
 - Le bien situé 25 rue François Mitterrand pour un montant de 90 000 €

- Le bien situé 27 rue François Mitterrand pour un montant de 70 000 €

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD